

Elections des représentants des usagers aux conseils de composante

Scrutin du mardi 1^{er} décembre 2015

Comment candidater pour un mandat de 2 ans ?

Les élections des représentants des usagers (étudiants, bénéficiaires de la formation continue, auditeurs) auront lieu **le mardi 1^{er} décembre 2015** dans 13 conseils de composantes :

UFR linguistique, informatique, G.H.E.S., études anglophones, mathématiques, E.I.L.A., physique, sciences sociales, I.U.T., I.U.H., E.I.D.D., département de sciences exactes et département L.S.H.

La date limite de dépôt de candidatures a été fixée au **mardi 17 novembre 2015 avant midi.**

Vous souhaitez candidater aux élections de votre composante mais vous ne savez pas comment faire ? Voici ce qu'il faut connaître :

1^{ère} étape :

Aller sur la page d'accueil du site <http://www.univ-paris-diderot.fr>, puis en bas de la page d'accueil et cliquer dans la ligne Etudiants-Usagers figurant dans le logo jaune Elections :



Choisir ensuite votre composante de rattachement (13 choix).

Puis lire attentivement les informations et les documents en ligne, et plus particulièrement l'[article 3 de l'arrêté de convocation des électeurs](#) qui explique dans le détail comment déposer une liste de candidats.

Vérifier que vous figurez bien sur la [liste électorale](#) de la composante dans laquelle vous souhaitez candidater : seuls les électeurs régulièrement inscrits sur la liste électorale sont éligibles !

2^{ème} étape :

Télécharger les [formulaires de candidature](#) qui sont en ligne :

- Déclaration de liste de candidats ;
- Déclaration individuelle de candidature (une pour chaque candidat de la liste).

Trouver des co-listiers pour monter votre une liste : vos co-listiers doivent également être inscrits sur la liste électorale de la composante.

Choisir un nom pour votre liste.

ATTENTION :

La liste doit être **composée alternativement d'un candidat de chaque sexe¹**.
Elle doit comprendre au minimum autant de candidats que de sièges de titulaire à pourvoir et au maximum autant de candidats que de sièges de titulaire et de suppléant à pourvoir.
Ex. pour l'UFR informatique : 4 candidats au minimum et 8 candidats au maximum.
Un candidat ne peut pas figurer sur plusieurs listes de candidats.

Présenter le programme de votre liste et vos candidats en rédigeant une **profession de foi** de 2 pages maximum au format A4 en fichier pdf (facultatif).

3^{ème} étape :

Remplir soigneusement les formulaires de candidature au propre (sans rature et sans surcharge) et les faire signer en original :

- la liste de candidats (y mentionner les candidats dans un ordre préférentiel en alternant les femmes et les hommes¹) ;
- et autant de déclarations individuelles que de candidats figurant sur la liste.

Y joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'étudiant² de chacun des candidats (ou à défaut, un certificat de scolarité) de l'année universitaire en cours.

Y joindre la profession de foi de la liste, le cas échéant.

4^{ème} étape :

Déposer le tout au :

Bureau des élections de la Direction des Affaires Générales et Juridiques (D.A.G.J.) de l'université Paris Diderot situé dans le bâtiment des Grands Moulins sis 5, rue Thomas Mann 75013 PARIS (aile A - 6^{ème} étage - pièces 621 ou 631 A).

Vous avez au plus tard jusqu'au **mardi 17 novembre 2015 avant midi** : n'attendez pas le dernier moment pour déposer !

Aucun dépôt, aucune modification ne sera possible après cette date.

¹ A l'exception des départements où la liste de candidats doit être composée en vue de l'objectif d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes

² ou de bénéficiaire de la formation continu ou d'auditeur, selon le cas